

## Faut-il, pour la médecine d'urgence de l'enfant, une formation approfondie ou un certificat de capacité?

Georg Staubli, Zürich

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds

Pour la médecine de l'adulte, le certificat de capacité est une réalité. But de ce certificat de capacité «Médecine d'urgence clinique» est de créer des places de formation pour médecins urgentistes qui auront par la suite une activité hospitalière, et de régler clairement les compétences de la médecine d'urgence.

Il se pose donc la question s'il nous faut un tel certificat de capacité aussi en pédiatrie. Début 2008, la SSP a chargé un groupe de travail (GT) d'examiner si les pédiatres ont besoin, sous une forme ou sous une autre, d'un certificat pour la médecine d'urgence dans les cliniques/services pédiatriques. Pour la composition de ce GT ont été approchées diverses petites et grandes cliniques. Dès la première séance, il est apparu que les chirurgiens devaient être inclus dans la discussion, un service d'urgence pédiatrique étant toujours confronté avec des urgences chirurgicales.

Le GT se composait de G. Baumgartner (St. Gall), G. Berthet (Aarau), C. Pharis (Fribourg), A. Duppenhaler (Berne), D. Garcia (Zurich), J. Llor (Sion), S. Manzano (Genève), U. Schuhmacher (Münsterlingen), G. Staubli (Zurich), M. Wopmann (Baden). D'autres cliniques ont été contactées et ont manifesté leur intérêt, mais n'ont pu déléguer de représentant pour l'instant. Le GT a aussi pris connaissance d'idées provenant de pédiatres praticiens, malheureusement aucun n'a pu participer activement.

**Fin 2008, après des séances très intensives, le GT a conclu à l'unanimité que la pédiatrie/chirurgie pédiatrique devait absolument disposer d'une forme de certificat en médecine d'urgence clinique.** Pour établir s'il s'agira d'un certificat de capacité ou d'une formation approfondie, des discussions et des réflexions seront encore nécessaires.

Nous exposons ici les raisons qui ont amené le GT à s'exprimer en faveur d'un «certificat» en médecine d'urgence clinique.

Le certificat en médecine d'urgence clinique pour pédiatres/chirurgiens pédiatres sert à définir des standards de qualité clairs pour les services d'urgence pédiatriques. Les critères de formation postgraduée et continue y sont définis, constamment adaptés et améliorés. Ces critères permettent aussi de décrire les infrastructures adaptées à l'enfant (ils sont mentionnés dans la Convention des droits de l'enfant et peuvent être incorporés tels quels).

Par la création d'un tel certificat s'établira une mise en réseau des différents services d'urgence pour enfants, les critères de traitement et les nouveautés seront échangés plus rapidement, des études multicentriques verront le jour, etc..

Il faut que nos services d'urgences pédiatriques soient clairement délimités des services d'urgences pour adultes, d'autant plus que ceux-ci disposent maintenant d'un certificat de capacité. Le danger existe surtout pour les petits services qui risquent d'être absorbés par les médecins pour adultes.

La future appellation du nouveau certificat et les conditions pour l'obtenir sont sujet de réflexion du GT, mais ne sont pas encore fixés.

Certains éléments sont pourtant évidents; p.ex. le fait qu'il est destiné aux cliniques. En aucun cas il ne s'agit de réglementer d'une quelconque façon la prise en charge des urgences par le pédiatre praticien.

Par la création de ce certificat en médecine d'urgence clinique nous cherchons à perfectionner le traitement des enfants hospitalisés par une réglementation de la formation postgraduée et continue dans les cliniques.

Les médecins pour adultes ont introduit le certificat «médecine d'urgence clinique». En Europe, en Australie et aux USA, la formation postgraduée et continue en médecine d'urgence existe depuis longtemps. Si nous, les pédiatres

et chirurgiens pédiatres voulons que les services d'urgence pour enfants survivent et si nous voulons décider de la qualité du suivi et du traitement, alors nous devons veiller à une définition claire sous forme de certificat – quelle que soit son appellation – et à une délimitation par rapport à la médecine adulte.

C'est aux pédiatres et chirurgiens pédiatres suisses de décider, si et dans quel sens nous poursuivrons ce projet.

### Correspondance

Dr. med. Georg Staubli

Leitender Arzt

Interdisziplinäre Notfallstation

Universitätskinderhospital

Steinwiesstr.75

8032 Zürich

georg.staubli@kispi.uzh.ch